



2020/1998(BUD)

1.10.2020

AVIS

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission des budgets

sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021
(2020/1998(BUD))

Rapporteur pour avis: Karlo Ressler

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. déplore que les crédits d'engagement proposés pour le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» d'un montant de 90 600 000 EUR soient nettement inférieurs à ce qui avait été initialement demandé par le Parlement et représentent une baisse de 9,9 % par rapport à 2020; demande, conformément à la position du Parlement en première lecture adoptée le 17 avril 2019, que les crédits d'engagement soient portés à 265 000 000 EUR et qu'une nouvelle ligne budgétaire intitulée «Protéger et promouvoir les valeurs de l'Union» (120 022 637 EUR en crédits d'engagement) soit créée; demande également, conformément à l'accord partiel conclu avec le Conseil, de porter les crédits d'engagement au titre de la ligne budgétaire «Daphné» à 35 030 020 EUR et de consacrer 27 340 504 EUR de ce montant à la lutte contre la violence à caractère sexiste via la création d'une sous-ligne intitulée «Prévenir et combattre toutes les formes de violence de genre envers les femmes et les filles ainsi que la violence domestique»; demande en outre que les crédits d'engagement de la ligne budgétaire «Promotion de l'engagement des citoyens et de leur participation à la vie démocratique de l'Union» soient portés à 70 604 598 EUR, que la ligne budgétaire «Promotion de l'égalité et des droits» soit rebaptisée «Promotion de l'égalité, des droits et de l'égalité des sexes» et que 10 252 689 EUR soient consacrés à la «Promotion de l'égalité des sexes et de l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes» via la création d'une nouvelle sous-ligne;
2. prend acte de la légère augmentation de 0,5 % des crédits d'engagement et de paiement en faveur du programme «Justice»; demande, conformément à la position du Parlement sur l'enveloppe financière allouée au programme «Justice» qui figure dans sa résolution du 14 novembre 2018 sur le cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027, d'augmenter encore le financement de ce programme en 2021 d'un montant total de 6 800 000 EUR pour le porter à 50 500 000 EUR; souligne que la coopération judiciaire, la formation judiciaire et l'accès effectif à la justice devraient être renforcés avec l'aide des agences JAI européennes compétentes;
3. s'inquiète de la réduction des crédits d'engagement destinés au Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI) par rapport à 2020 étant donné la pression constante à laquelle sont confrontées les autorités nationales en matière d'asile, le manque de moyens pour accueillir convenablement les demandeurs d'asile et les retards dans les procédures d'asile des États membres; demande une hausse de 14 % des crédits d'engagement et de paiement pour le FAMI pour le doter de ressources suffisantes;
4. demande en outre la création de lignes budgétaires distinctes en ce qui concerne le futur Fonds «Asile, migration et intégration» et le futur instrument relatif à la gestion des frontières et aux visas pour chacun des objectifs spécifiques inscrits dans ces programmes pour assurer un financement adéquat de tous les objectifs des programmes et rendre plus lisible et transparente la manière dont les ressources financières sont allouées chaque année, facilitant ainsi le contrôle de la mise en œuvre des programmes;

5. s'inquiète profondément des pertes humaines en Méditerranée qui ne cessent pas; est d'avis qu'une stratégie à plus long terme s'impose pour les opérations de recherche et sauvetage qui ne sauraient être assurées exclusivement par des acteurs non étatiques; considère que la Commission devrait présenter une proposition législative visant à créer un Fonds de recherche et de sauvetage en soutien aux missions de recherche et de sauvetage en Méditerranée; propose, par conséquent, la création d'une nouvelle ligne budgétaire destinée à ce fonds pour encourager à sauver des vies et à témoigner de la solidarité entre États membres dans la conduite d'opérations de recherche et de sauvetage conformément au droit international et aux droits fondamentaux, notamment le droit à la vie et le principe de non-refoulement;
6. se déclare préoccupé par le fait que les réductions de financement importantes proposées pour le programme d'action en matière d'échanges, d'assistance et de formation, pour la protection de l'euro contre le faux monnayage (le programme «Pericles IV») sont susceptibles de mettre en péril le succès du programme dans son ensemble; estime que le financement consenti pour 2021 devrait être porté à 950 000 EUR afin de permettre au programme de contribuer de manière utile à la lutte contre le faux monnayage de l'euro et les fraudes connexes;
7. prend acte de la proposition d'augmenter de 11,5 % les crédits de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol); craint que sans hausse de ses effectifs statutaires le développement et ses activités opérationnelles en 2021 d'Europol ne soient compromis; rappelle qu'Europol est invitée à fournir un soutien analytique et opérationnel accru, des outils et des innovations aux autorités répressives des États membres dans le cadre de son mandat actuel et que, comme cela a été demandé, elle a récemment lancé de nouvelles initiatives telles que le Centre européen de lutte contre la criminalité financière et économique ainsi que le Laboratoire d'innovation, lesquels nécessitent un financement supplémentaire; souligne également qu'Europol a besoin de s'adapter au surcroît de nouvelles activités de ces dernières années et à l'évolution de la criminalité pendant la pandémie de COVID-19; s'attend à ce que les missions d'Europol soient encore étendues en 2021 dans le contexte de la future révision de son mandat, mais souligne qu'une décision sur un financement supplémentaire ne pourra intervenir qu'à la fin du processus législatif; estime, par conséquent, qu'un montant de 184 900 000 EUR devrait être mis à sa disposition conformément à sa demande; demande que 63 postes soient ajoutés au tableau des effectifs d'Europol;
8. prend acte de la légère augmentation de 3 % des crédits d'engagement et de paiement destinés à l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL); demande une nouvelle augmentation du financement pour qu'il soit porté de 10 400 000 EU à 16 264 976 EUR, ainsi que l'ajout de 21 postes supplémentaires au tableau des effectifs du CEPOL; estime que des ressources supplémentaires devraient lui permettre de renforcer la formation à la diversité et de s'adapter aux demandes émanant des États membres;
9. estime que l'augmentation minimale du financement de 1,8 % proposée en faveur de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) sera insuffisante pour lui permettre d'assumer les obligations légales découlant du statut des fonctionnaires et d'honorer ses contrats de location; insiste en outre sur le fait qu'il

convient de prévoir un financement supplémentaire de l'EMCDDA afin de lui donner les moyens de déployer pleinement sa capacité opérationnelle et de répondre efficacement aux évolutions les plus récentes du phénomène de la drogue, y compris les effets liés à la pandémie de COVID-19; souligne que la valeur marchande des drogues en Europe est estimée à 30 milliards d'EUR par an; demande, par conséquent, que le budget de l'EMCDDA soit porté à 18 100 000 EUR;

10. est d'avis que l'augmentation des crédits proposée en faveur de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) est insuffisante compte tenu des difficultés qu'elle rencontre en ce qui concerne sa charge de travail en constante augmentation; demande de doter Eurojust de 21 postes supplémentaires et d'augmenter son budget en conséquence afin de le porter à 44 068 531 EUR;
11. prend acte de l'estimation du Parquet européen selon laquelle, au cours de sa première année de fonctionnement, il traitera des informations dont le volume correspondra à 4 300 affaires qui donneront lieu à l'ouverture d'au moins 2 000 propres enquêtes pénales; estime que la charge de travail augmentera encore au cours des prochaines années pour atteindre jusqu'à 3 700 propres enquêtes pénales en 2027, en partie en raison du risque accru en matière de fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union inhérent à l'augmentation globale du financement de l'Union dans le prochain CFP et du plan de relance; rappelle que le Parquet européen est un parquet doté de compétences obligatoires; est vivement préoccupé par le faible niveau de financement proposé dans le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021 et le nombre des effectifs qui ne correspond qu'à la moitié de ce qu'avait requis le Parquet européen; estime qu'une telle proposition pourrait gravement nuire à la capacité de cette nouvelle structure à lancer ses activités et à remplir son mandat; souligne qu'une augmentation importante du financement pour le porter à 55 500 000 EUR sera nécessaire pour permettre au Parquet européen de satisfaire à son obligation légale de traduire un volume considérable de documents transmis aux juges au niveau national, pour couvrir les dépenses liées au personnel et au recrutement, et pour mettre à sa disposition les 140 procureurs européens délégués et les 219 membres du personnel requis;
12. déplore la baisse de 0,4 % du budget de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA); invite instamment à revoir à la hausse les crédits d'engagement et de paiement de la FRA et à les porter à 24 679 000 EUR afin de lui permettre de continuer à fournir un travail de qualité, lequel a montré toute son utilité dans l'élaboration des politiques de l'Union; estime qu'il est nécessaire de soutenir la FRA dans les efforts supplémentaires qu'elle a déployés pour assurer le suivi des droits fondamentaux pendant la crise de la COVID-19, notamment en prévision d'une potentielle deuxième vague au cours de 2021; demande que 4 postes soient ajoutés au tableau de ses effectifs; souligne qu'en l'absence de ressources financières et en personnel suffisantes, la FRA pourrait ne pas être en mesure de mettre en œuvre des projets qui répondent à des besoins recensés et d'assurer un suivi approprié des droits fondamentaux dans l'Union, et de contribuer ainsi à lutter contre les discriminations et le racisme, à défendre les droits fondamentaux, y compris aux frontières extérieures de l'Union, et à soutenir la justice et les droits des victimes;
13. souligne l'importance que revêt la gestion intégrée des frontières afin d'assurer le bon

fonctionnement et la poursuite de l'intégration de l'espace Schengen; attire l'attention sur l'incidence de la pandémie de COVID-19 dans ce domaine; fait ressortir le rôle que joue l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) dans la coordination et la mise en place d'une gestion intégrée des frontières; relève que le niveau de financement proposé pour Frontex en 2021 reste inférieur à celui repris sur la fiche financière de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes¹, d'où le risque pour Frontex de ne pas être en mesure d'établir le corps européen permanent de 10 000 garde-frontières et garde-côtes d'ici 2024; souligne que, certes, le budget de Frontex a déjà augmenté de manière significative ces dernières années, mais des ressources exceptionnelles restent indispensables; demande que son budget pour 2021 soit porté à 804 268 491 EUR, afin de lui permettre de mettre sur pied et de former son contingent permanent ainsi que d'acheter des équipements propres afin d'être en mesure de se déployer rapidement et avec succès et de proposer un soutien opérationnel approprié aux États membres à leurs frontières extérieures; insiste sur le fait que cette tâche exige le respect des droits fondamentaux et propose que les ressources supplémentaires servent également au renforcement des droits fondamentaux dont Frontex assure le suivi et au sauvetage en mer;

14. se félicite de l'augmentation de 16,5 % des crédits d'engagement et de paiement qui a été proposée pour le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), mais regrette que le nombre de postes prévus dans son tableau des effectifs n'ait pas été augmenté en conséquence; demande, par conséquent, que le tableau des effectifs de l'EASO soit pourvu de 50 postes supplémentaires; souligne que si le nouveau règlement relatif à l'Agence de l'Union européenne pour l'asile est adopté, des effectifs supplémentaires seront nécessaires; rappelle que les activités opérationnelles de l'EASO ont considérablement augmenté ces dernières années pour répondre à la pression migratoire et aider les États membres à accueillir des demandeurs d'asile et à traiter les procédures d'asile, en particulier dans les zones d'urgence migratoire aux frontières extérieures de l'Union; souligne que l'EASO a également été chargé de plusieurs nouvelles missions dans les domaines de la relocalisation à la suite du débarquement; met en évidence que les effectifs supplémentaires permettront de renforcer les opérations sur le terrain, l'élaboration et l'organisation de formations, les informations et les analyses, les outils pratiques, les activités de gouvernance et les fonctions administratives, alors que la pression sur les systèmes nationaux en matière de migration et d'asile reste forte en raison du nombre élevé de demandes d'asile;
15. prend acte de la baisse de 5 % des crédits l'Agence de l'Union européenne et de la hausse de 12 % des crédits de paiement en ce qui concerne l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA); met en évidence l'importance du rôle de l'eu-LISA, à savoir la création de l'EES, de l'ETIAS, de l'ECRIS-TCN et la gestion et le contrôle d'Eurodac, du VIS et du SIS, ainsi que la réalisation de l'interopérabilité des systèmes informatiques pour garantir la mise à disposition plus rapide de données de qualité aux autorités répressives et de gestion des frontières; exige, conformément à la demande de l'eu-LISA, 14 postes supplémentaires pour soutenir la sécurisation des réseaux d'informations et des bases de données,

¹ COM(2018)0631.

l'extension de ses sites opérationnels et les activités de son conseil d'administration;

16. rappelle qu'un journalisme d'investigation indépendant et de qualité est essentiel au bon fonctionnement de la démocratie, car il permet d'obtenir des informations factuelles de qualité, de lutter contre la désinformation, de sensibiliser les citoyens et de révéler les actes répréhensibles et les crimes; souligne que, partout dans l'Union, le journalisme fait face à d'importantes difficultés, notamment le manque de ressources financières, ce qui met en péril son indépendance et sa survie; demande une nouvelle action préparatoire qui s'appuie sur le succès du projet pilote IJ4EU de 2018, qui vise à créer un fonds de soutien d'urgence qui contribue à protéger les journalistes dans toute l'Union et à soutenir la production de contenus journalistiques indépendants de qualité dans l'intérêt public, de manière à assurer une confiance continue du public dans les médias indépendants.

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Date de l'adoption	1.10.2020
Résultat du vote final	+: 43 -: 10 0: 9
Membres présents au moment du vote final	Pernaut Barrena Arza, Nicolas Bay, Vasile Blaga, Patrick Breyer, Saskia Bricmont, Joachim Stanisław Brudziński, Jorge Buxadé Villalba, Caterina Chinnici, Clare Daly, Marcel de Graaff, Anna Júlia Donáth, Lena Düpont, Cornelia Ernst, Laura Ferrara, Nicolaus Fest, Jean-Paul Garraud, Maria Grapini, Balázs Hidvéghi, Evin Incir, Sophia in 't Veld, Patryk Jaki, Lívia Járóka, Marina Kaljurand, Fabienne Keller, Peter Kofod, Moritz Körner, Alice Kuhnke, Juan Fernando López Aguilar, Lukas Mandl, Nuno Melo, Nadine Morano, Javier Moreno Sánchez, Maite Pagazaurtundúa, Nicola Procaccini, Terry Reintke, Diana Riba i Giner, Ralf Seekatz, Michal Šimečka, Birgit Sippel, Tineke Strik, Ramona Strugariu, Annalisa Tardino, Tomas Tobé, Dragoş Tudorache, Milan Uhrík, Tom Vandendriessche, Bettina Vollath, Jadwiga Wiśniewska, Elena Yoncheva, Javier Zarzalejos
Suppléants présents au moment du vote final	Abir Al-Sahlani, Malin Björk, Loucas Fourlas, Rasa Juknevičienė, Karlo Ressler, Franco Roberti, Domènec Ruiz Devesa, Isabel Santos, Romana Tomc, Loránt Vincze, Petar Vitanov, Tomáš Zdechovský

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

43	+
EPP	Vasile BLAGA, Lena DÜPONT, Loucas FOURLAS, Lívia JÁRÓKA, Rasa JUKNEVIČIENĖ, Lukas MANDL, Nuno MELO, Karlo RESSLER, Ralf SEEKATZ, Tomas TOBĚ, Romana TOMC, Loránt VINCZE, Javier ZARZALEJOS, Tomáš ZDECHOVSKÝ
S&D	Caterina CHINNICI, Maria GRAPINI, Evin INCIR, Marina KALJURAND, Juan Fernando LÓPEZ AGUILAR, Javier MORENO SÁNCHEZ, Franco ROBERTI, Domènec RUIZ DEVESA, Isabel SANTOS, Birgit SIPPEL, Petar VITANOV, Bettina VOLLATH, Elena YONCHEVA
RENEW	Abir AL-SAHLANI, Anna Júlia DONÁTH, Sophia in 't VELD, Fabienne KELLER, Moritz KÖRNER, Maite PAGAZAURTUNDÚA, Michal ŠIMEČKA, Ramona STRUGARIU, Dragoş TUDORACHE
GREENS/EFA	Patrick BREYER, Saskia BRICMONT, Alice KUHNKE, Terry REINTKE, Diana RIBA I GINER, Tineke STRIK
NI	Laura FERRARA
10	-
EPP	Nadine MORANO
ID	Nicolas BAY, Nicolaus FEST, Jean-Paul GARRAUD, Marcel de GRAAFF, Peter KOFOD, Annalisa TARDINO, Tom VANDENDRIESSCHE
EUL/NGL	Malin BJÖRK
NI	Milan UHRÍK
9	0
EPP	Balázs HIDVÉGHI
ECR	Joachim Stanisław BRUDZIŃSKI, Jorge BUXADÉ VILLALBA, Patryk JAKI, Nicola PROCACCINI, Jadwiga WIŚNIEWSKA
EUL/NGL	Pernando BARRENA ARZA, Clare DALY, Cornelia ERNST

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention